

Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°30 – Janvier 2023



Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : commune.montchevrier@orange.fr

Site internet : www.montchevrier.fr

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, Mardi, jeudi, vendredi

de 8h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi et samedi

de 8h à 12h.

Agence Postale :

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.

Le Mot du Maire

En ce début d'année 2023, il aura fallu attendre presque le mi-mandat pour pouvoir organiser une cérémonie des vœux comme le veut la tradition. La situation sanitaire nous en laisse enfin la possibilité même si nous devons rester vigilants. Mais les difficultés économiques ont malheureusement pris le relais et rendent la vie difficile pour les habitants et nos entreprises. Il nous a paru d'autant plus nécessaire de maintenir un moment de convivialité permettant à chacun et notamment aux nouveaux habitants de se rencontrer et de mieux se connaître.

Depuis bientôt presque trois ans, plusieurs réalisations sont achevées. La création du site Internet et de ce bulletin municipal trimestriel ont été une des premières décisions afin d'informer rapidement et en détail sur les activités municipales et celles des associations. Des travaux importants sont terminés (isolation du bâtiment du restaurant, construction de l'espace culturel et associatif). Des investissements ont été nécessaires pour renouveler du matériel en bout de vie, notamment pour l'entretien des haies. L'installation de la chaudière biomasse est en cours et va permettre des économies notables sur les dépenses d'énergie tout en participant à la transition écologique.

Pour l'année qui vient, le gros projet porte sur la consolidation du clocher en péril. Après les travaux autour de la mairie et de la salle des fêtes, il est aussi urgent d'assurer la sécurité des accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite, par la réfection des abords. Pour tous ces travaux, des demandes de subventions ont été faites auprès de l'État et du département.

La population de la commune est stabilisée dans un contexte de poursuite de la baisse dans de nombreux territoires. C'est un signe de l'attrait de notre patrimoine naturel qui attire de nouveaux habitants et entraîne un renouvellement de la population dont nous devons tenir compte. C'est pourquoi, en cohérence avec l'installation de la chaudière à bois, un inventaire du bocage va être demandé à l'association Indre Nature afin de valoriser notre patrimoine naturel. Précisons que cette prestation n'entraîne aucune dépense pour la commune.

Au nom de toute l'équipe municipale je vous présente nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte santé et réalisation de vos projets personnels et professionnels.

Le Maire, Maurice DESRIERS

La fin de l'année 2022 a été marquée par les inquiétudes autour de la situation économique et de la hausse des prix de l'énergie. Nous avons souhaité malgré tout **maintenir la pose des décorations de Noël** dans le bourg tout en réduisant la durée de ces éclairages. Afin de réaliser des économies sur les dépenses d'électricité, **l'amplitude de la période d'éclairage public avait été réduite** en mars, permettant de diminuer la facture de 30 % sur 9 mois. En complément, il a été décidé **de déconnecter un certain nombre de réverbères**, soit parce qu'ils étaient manifestement superflus, soit parce qu'ils étaient situés près d'habitations abandonnées depuis longtemps et parfois même à la demande des habitants. Ils pourront bien sûr être reconnectés si besoin.

Sur le sujet du coût de l'électricité, rappelons que la commune a souscrit un contrat de fourniture d'électricité avec le Syndicat départemental d'électrification de l'Indre qui devait prendre effet au premier janvier 2023. Ce contrat porte sur un achat groupé d'électricité dont le prix libre aurait pu être très affecté par la hausse des prix de marché. Afin de venir en aide aux petites communes, l'État a décidé de leur appliquer des mesures dérogatoires et notamment pour notre cas un maintien au tarif réglementé. Le prix de l'électricité pour la commune va donc augmenter de 15 % au premier février mais ne sera pas multiplié par trois comme on pouvait le craindre. La commune pourra revenir dans le contrat dès que les conditions seront devenues favorables. Il n'en reste pas moins que des mesures d'économies restent nécessaires pour tout ce qui concerne l'énergie et on peut regretter à ce sujet que l'installation de la chaudière biomasse ait pris du retard.

Le chantier de la chaudière a débuté au mois de novembre. La pose des réseaux dans les tranchées extérieures est terminée entre la chaudière située au sous-sol de la salle des fêtes et les bâtiments de la cour de la mairie. Certaines difficultés sont apparues pour repérer la réservation de la traversée de la route départementale pour laquelle aucun plan précis n'était disponible. A l'intérieur de la salle des fêtes les aérothermes ont été installés et fonctionnent. La nouvelle chaudière à gaz, qui doit servir de secours en cas de panne de la chaudière à bois, a été installée. Tous ces travaux n'ont nécessité la fermeture de la salle des fêtes

que pendant une semaine. Si bien que les activités des associations n'ont été que très peu affectées. La construction du silo extérieur devrait commencer fin janvier en fonction de la météo et la réception du chantier est prévue pour fin mars.

L'actualité du Conseil municipal

L'épareuse (broyeur de haies) était victime de pannes récurrentes et a nécessité son remplacement. Deux devis ont été demandés et la société Ricard a été retenue pour un montant de 34 000 euros HT. Après remise et reprise de l'ancien matériel, le coût net sera de 26 000 euros HT pour lequel une subvention du fonds aménagement rural (FAR) a été sollicitée de même qu'une aide de l'État. Le nouvel appareil est d'ores et déjà en service. Il permettra un meilleur accès dans les chemins, notamment là où il était nécessaire de travailler manuellement. Cette année, dans ces chemins une prestation extérieure avait été demandée pour un montant de 1 944 euros TTC.

Dans le prolongement des travaux de réfection de la voie communale 10S1, des devis ont été demandés pour la **réfection de la VC10S2** (entre le pont du Gravet et l'Auzenais). La société LA COLAS a été retenue pour un montant de 31 172 euros hors taxes (37 406 euros TTC). Une subvention FAR a également été sollicitée.

Le locataire de l'école du Poirond a émis le vœu d'acheter le bâtiment. Le Conseil municipal avait accepté le principe de la vente en septembre. Une estimation a été demandée pour engager cette vente. Le Conseil municipal après débat a décidé de procéder à cette vente au prix de 60 000 euros. La vente interviendra dès que les formalités seront terminées, notamment la réalisation du diagnostic de performance énergétique (DPE). L'acheteur s'engage à maintenir le bâtiment dans son aspect actuel. Le produit de la vente permettra de financer les projets d'investissements, notamment les travaux sur le clocher de l'église.

Les travaux de construction de l'espace culturel et associatif et l'installation de la chaudière biomasse (construction du silo, tranchées pour le passage des tuyaux) ont entraîné de **fortes dégradations dans la cour de la mairie et sur le parking de la salle des fêtes**. Ces dégâts peuvent générer des accidents pour lesquels la commune serait déclarée responsable. **Il a donc été décidé de procéder à la réfection de ces**

espaces en les mettant notamment aux normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. Des devis ont été demandés à trois entreprises. Après débat, le Conseil a retenu la candidature de la société EUROVIA pour des montants respectifs de 36 787,60 euros et 75 803,22 euros HT pour la cour de la mairie et le parking de la salle des fêtes. Le montant total des travaux sera donc de 108 590,82 euros HT. Des subventions d'État ont été demandées (DETR et DSIL). Ces projets étaient inscrits dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Conseil a voté la participation aux dépenses des écoles maternelle et primaire d'Aigurande pour un montant de 115 euros par enfant pour 20 élèves, soit 2 300 euros.

Les tarifs communaux pour l'année 2023 ont été fixés. Compte tenu des désagréments engendrés par les différents travaux pour l'utilisation de la salle des fêtes, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2023. La redevance assainissement a été augmentée de 5 %, soit un peu moins que l'inflation.

La réorganisation de la collecte des ordures ménagères par la Communauté de communes est en cours. Un document a déjà été diffusé dans le précédent bulletin. Un règlement détaillant les différentes obligations à respecter est en cours de bouclage et sera mis à disposition de tous. Il définira notamment les différents types de déchets et leur destination. Les consignes de tri à la source des emballages sont d'ores et déjà en vigueur depuis octobre dernier. A compter du 1er janvier 2024 il sera notamment nécessaire de composter les déchets alimentaires. Des composteurs pourront être mis à disposition à cet effet par la Communauté de communes. Le nouveau règlement précisera les sanctions qui pourront être appliquées à partir de cette date, allant du refus de collecte à la sanction financière. L'objectif est de réduire au maximum les déchets dits « résiduels » pour minimiser le coût de la collecte en réduisant les quantités à défaut de pouvoir agir sur le prix. La hausse de la redevance pour 2023 a été fixée par le Conseil communautaire à +12 %. Des containers collectifs de collecte du verre vont être achetées. Il convient de réfléchir à leur emplacement sur la commune.

Les événements de la fin d'année 2022

En fin d'année ont eu lieu de nombreuses animations des associations. La randonnée annuelle organisée par le club de marche de Montchevrier a réuni plus de 300 marcheurs. Familles Rurales de Montchevrier a organisé un repas tête de veau réunissant plus de 150 personnes et un loto. L'association Vespa Club a animé un bal trad'. L'association Saint Martial a quant à elle organisé un concert jazz (avec tapas) de grande qualité.



Le programme des animations prévues en 2023 par les associations figure en fin de ce bulletin et sera mis en ligne et actualisé sur le site Internet de la commune.

La distribution des colis de Noël a eu lieu le 17 décembre en commun entre les conseillers municipaux et les bénévoles de Familles Rurales. 91 personnes de plus de 72 ans ont reçu un colis à leur domicile et 6 en maison de retraite.

La cérémonie des vœux pour 2023 s'est déroulée le 8 janvier en présence des Conseillers départementaux et de maires des communes voisines. A cette occasion, des cadeaux ont été distribués selon la tradition à 39 enfants de la naissance à l'entrée au collège dont les parents résident sur la commune.



Les lauréats du concours des maisons fleuries ont également reçu leurs récompenses à cette occasion : Jacqueline et Guy Lauxire, Camille Moreau, Sylviane et Jean-Marc Hémerly, Mallauray Trigaud et Josette Bernardet

Calendrier des Manifestations à Montchevrier en 2023 :

Dimanche 08 janvier 2023	Vœux de la Municipalité (Salle des fêtes)
Samedi 21 janvier 2023	Messe de St Hubert à 9H à l'Eglise (Rallye du lys)
Samedi 28 janvier 2023	Concert Univers Brassens, Salle des fêtes (Familles Rurales)
Samedi 04 mars 2023	Soirée Théâtre avec la Troupe « Les Troubadours de Chavin », Salle des fêtes (Familles Rurales)
Dimanche 12 mars 2023	Banquet de Chasse, Salle des fêtes (L'Auzenais, La Fat, Le Poirond)
Samedi 01 avril 2023	Soirée Théâtre avec la troupe AEQUORANDA d'Aigurande, Salle des fêtes (Familles Rurales)
Samedi 08 avril 2023	Soirée Moules Frites, Salle des fêtes (Amicale des Jeunes)
Dimanche 16 avril 2023	Cochon à la Broche, Salle des fêtes (Donneurs de Sang)
Dimanche 04 juin 2023	Bal Country, Salle des fêtes (Montchevrier Country)
Samedi 17 juin 2023	50 ans de l'OM, Stade municipal (Olympique Montchevrier)
Samedi 01 et Dimanche 02 juillet 2023	Fête de St Martial (Association Saint-Martial)
Vendredi 14 juillet 2023	Méchoui, Salle des fêtes (Donneurs de sang)
Dimanche 01 octobre 2023	Tête de veau, Salle des fêtes (Familles Rurales)
Dimanche 08 octobre 2023	Bal Trad, Salle des fêtes (Vespa Club)
Dimanche 15 octobre 2023	Loto, Salle des fêtes (Familles Rurales)
Dimanche 05 novembre 2023	Randonnée pédestre, Salle des fêtes (Club de Marche)
Dimanche 03 décembre 2023	Choucroute, Salle des fêtes (Donneurs de Sang)
Dimanche 31 décembre 2023	Réveillon de St Sylvestre, Salle des fêtes (Familles Rurales)

Et n'oubliez pas les activités courantes des associations ...

FAMILLES RURALES :

- Rencontres du club « Joie de Vivre », le 3ème jeudi de chaque mois à 14 H30 (Espace culturel)
- Jeu de Tarot, le premier mardi de chaque mois à 18 H. (Espace culturel et associatif)
- Activités de groupes, passe-temps loisirs, informations santé, cuisine, ... (Espace culturel et associatif)
- Danse en ligne, 2 fois par mois, vendredi ou samedi après-midi (selon disponibilité de la salle des fêtes)

MONTCHEVRIER COUNTRY :

Les lundis et mercredis à 19h30 à 21h30 (Salle des Fêtes)

LES COUTURIERES EN HERBE

Ateliers couture les lundis après-midi (Salle des fêtes)

... de même que la bibliothèque municipale

Chaque samedi matin de 10 heures à 12 heures

MONTCHEVRIER Samedi 28 janvier 20h30
Salle des Fêtes

CONCERT
PAR LE GROUPE UNIVERS BRASSENS
LES GRANDS NOMS DE LA CHANSON FRANÇAISE
Hommage à BARBARA et REGGIAMI

Jacques BARNABÉ, chant
Bernard CHABIRAND, contrebasse
Christian DAGUET, piano, accordéon
Marc PLAISANT, guitares
Sarah LAZERGES, voix

Prix : 14 €
Adhérent : 12 €
7€ pour moins de 15 ans
Gratuit moins de 10 ans

Réservations conseillées : 06 85 46 18 67 ou 02 54 06 92 96 <https://www.groupe-univers-brassens.fr>

Organisé par l'association Familles Rurales de Montchevrier

Etat Civil 2022

4 Naissances :

*Martin CHAMBRIER
Kalytana DARCHY
Nina WISEMAN
Roxane COUTURAUD*



7 Mariages :

*Laurent DARCHIS et Cécile POISSONNIER
Rodolphe FRAPPART et Rémi LA MARRE
Quentin SCHMITT et Morgane NOIRANT
Jordan RIGAL et Elora DERVEEUW
Sylvain LECUL et Séphora DUFLOS
Stéphane FOULATIER et Jennifer LEMOINE
David KAYE et Samantha HOWARD*

1 mariage hors commune :

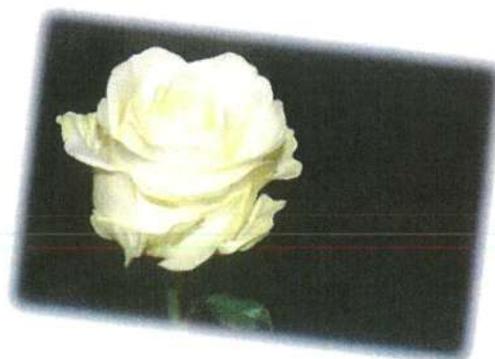
Mathieu LANSADE et Charline CHARPENTIER



11 Décès :

(personnes ayant leur domicile à Montchevrier lors de leur décès ou décédées sur la commune)

*Camille GENTAL
Angélique AUCOUTURIER
Rolande ROSSIGNOL
René PANTALEON
Roland CARRION
Solange MARECHAL
Gaston JOUHANNET
Josette RAMIER
Georges DAUDON
Raymonde PANTALEON
Laure LELONG*



Nous avons également une pensée pour des personnes attachées à la commune inhumées à Montchevrier mais décédées hors commune.